

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015



**COALITION
MONDIALE**
— CONTRE LA PEINE DE MORT —

www.worldcoalition.org

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Tant que les États continueront à tuer des êtres humains, il y aura toujours de mauvaises nouvelles dans la lutte mondiale pour l'abolition de la peine de mort. Dans ce contexte, nous partageons malgré tout les bonnes nouvelles : nous nous félicitons de nos réussites, nous redoublons d'efforts et nous renouvelons notre engagement contre cette violation des droits de l'homme.

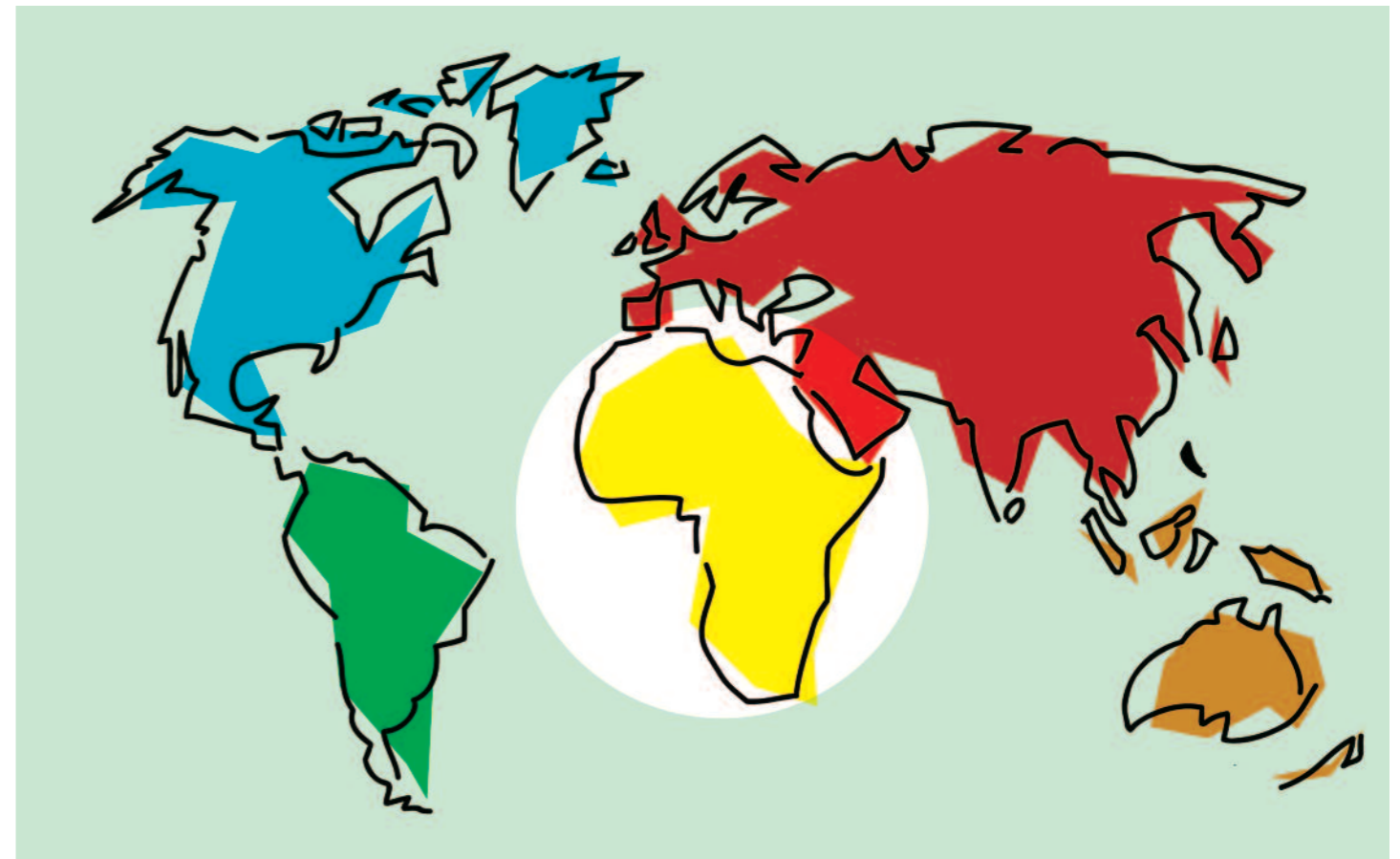
Le nombre d'exécutions a augmenté de façon spectaculaire dans le monde entier en 2015, principalement en raison de fortes hausses au Pakistan, en Iran et en Arabie Saoudite. Dans le même temps, ce rapport d'activité de l'année 2015 reflète également des progrès réels vers l'abolition sur les continents américain et africain. Le travail cohérent et régulier de l'éducation et du plaidoyer en faveur de l'adhésion aux instruments régionaux et internationaux pour mettre fin à la peine de mort est une stratégie progressive qui continue à porter ses fruits.

Notre action en 2015, portant une attention particulière à la peine de mort pour trafic de drogues, a touché un domaine d'une importance majeure. En Asie et au Moyen Orient en particulier, nous voyons que des efforts maladroits pour contrôler le trafic de drogue ont également conduit à l'exécution en masse de personnes déjà marginalisées, avec le soutien d'États, sans doute inspirés par de bonnes intentions, mais dont les mesures se sont avérées contre-productives. L'articulation du droit pénal, du commerce international (illicite ou non), des politiques économiques et de la diplomatie met en évidence l'importance de traiter la peine de mort en tant que problème mondial. Ce rapport d'activité en est le reflet.

En 2015, nous avons continué à développer nos outils, en diffusant du matériel et en partageant une expertise pour éduquer et soutenir nos membres, mais aussi pour les inclure dans un réseau d'actions globales qui leur permet d'agir au niveau local, de s'organiser au sein de leurs régions et au sein de notre ONG internationale.



Elizabeth Zitrin



AFRIQUE SUBSAHARIENNE

2015 aura vu des avancées positives en Afrique concernant la peine de mort, et ce malgré la reprise des exécutions au Tchad

La République du Congo a aboli la peine de mort dans sa nouvelle Constitution, promulguée le 8 novembre 2015

Le Parlement du Togo a autorisé la ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques en juillet 2015

La Côte d'Ivoire a adopté un nouveau code Pénal sans aucune référence à la peine de mort

La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) a adopté un protocole régional sur l'abolition de la peine de mort en avril 2015

60 événements ont été organisés dans 20 pays de la région pour la Journée mondiale

ICJ Kenya a rejoint la coalition mondiale, qui compte désormais 24 organisations membres issues de 14 pays d'Afrique subsaharienne

Tout au long de l'année, la **Coalition mondiale** a collaboré avec la **Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples**. Lors de la 56^e session ordinaire de la Commission africaine qui s'est tenue en avril 2015, un événement parallèle sur la peine de mort a été organisé par le *Groupe de travail sur la peine de mort*, la *Coalition mondiale*, la *FIACAT* et la *FIDH*.

Paul Angaman de la *FIACAT* était le représentant de la *Coalition mondiale* au sein du panel. Le panel s'est particulièrement intéressé à la situation de la peine de mort en Afrique et à l'importance d'adopter un protocole régional sur l'abolition de la peine de mort. À l'issue de la session, la *CADHP* a adopté le protocole sur l'abolition de la peine de mort.

The Advocates For Human Rights, la Coalition mondiale, la FIDH et la FIACAT ont également contribué à la discussion du Groupe de travail sur l'abolition de la peine de mort de la CADHP en vue d'une Observation générale relative à l'Article 4 (le droit à la vie) de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples en août 2015.

La campagne de ratification a ciblé plus particulièrement l'Afrique subsaharienne en 2015 avec cinq pays cibles : **l'Angola, la Côte d'Ivoire, Madagascar, la Sierra Leone et le Togo.**

Deux missions de terrain devaient avoir lieu entre avril et août 2015 en **Angola** et à **Madagascar.**

Malheureusement, la mission en **Angola** a été annulée en raison de problèmes de visa, mais la Coalition mondiale a reçu un courrier d'un membre du Parlement de l'Angola expliquant le processus de ratification.

La mission à **Madagascar** a été repoussée en raison des élections. Ces deux pays sont déjà signataires du Protocole mais ne l'ont pas encore ratifié.

En collaboration avec son organisation membre PGA, la Coalition mondiale a par ailleurs rédigé deux kits pour des parlementaires du **Togo** et de **Côte d'Ivoire** afin de les encourager à voter en faveur de la ratification du Protocole, ce qu'a fait le Parlement du Togo en juillet.

La Coalition mondiale a également présenté un rapport au Comité des droits de l'homme sur le **Bénin** dans le cadre de la campagne de ratification. Le comité a félicité le Bénin pour sa ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et a encouragé le Bénin à adopter le projet de Code Pénal abolissant la peine de mort.

Tout au long de l'année, la Coalition mondiale a travaillé en collaboration avec ses membres afin de présenter un rapport au Conseil des droits de l'homme pour l'Examen Périodique Universel.

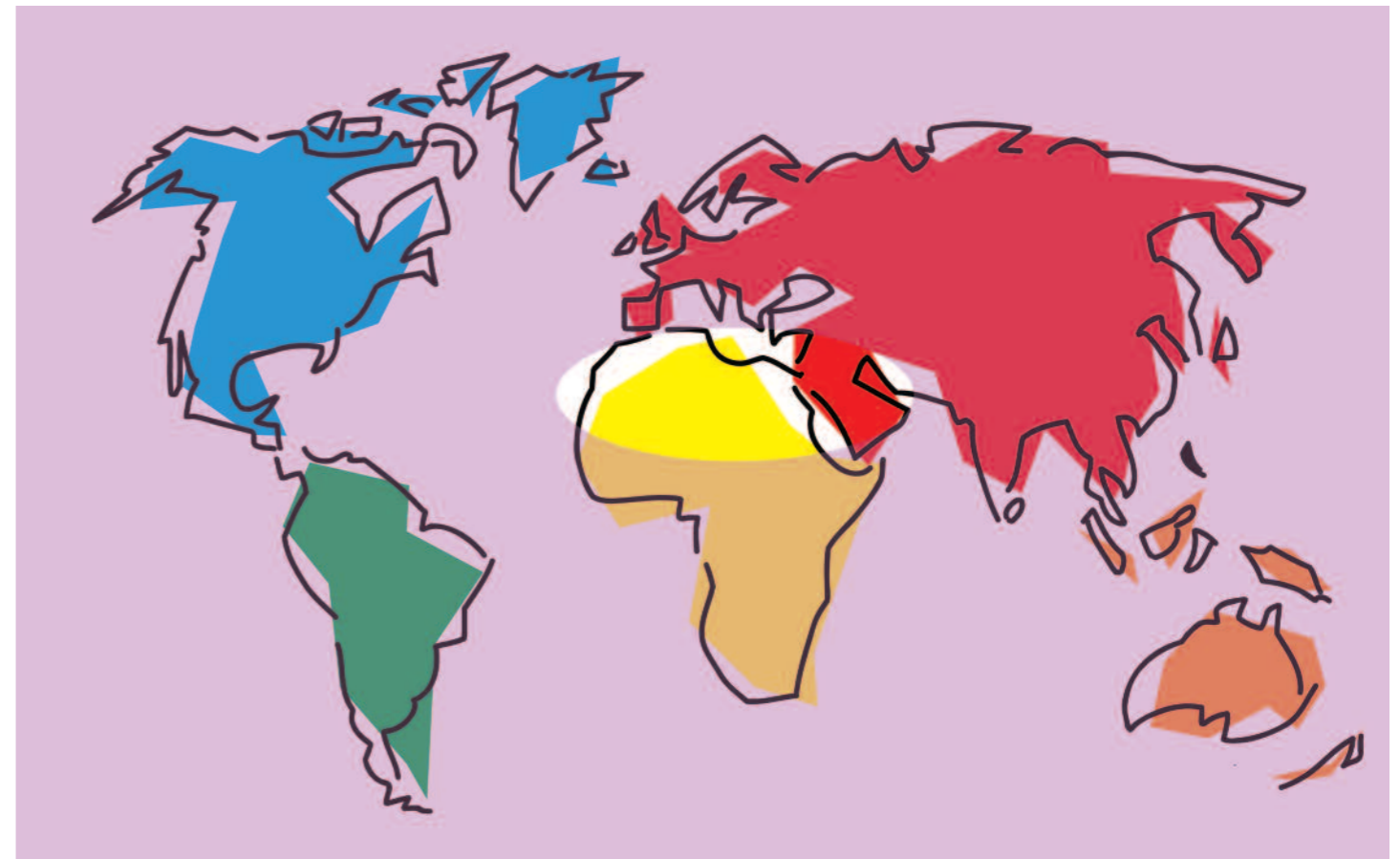
Le rapport sur la **Mauritanie** a été coordonné par Advocates for Human Rights et a été présenté en collaboration avec la Coalition mondiale contre la peine de mort. Advocates for Human Rights et la Coalition mondiale ont également mené une campagne de lobbying à Genève avant la session d'Examen Périodique Universel en mars 2015.

A l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, les organisations membres de la Coalition mondiale ont organisé 60 événements à travers 20 pays, ce qui représente une baisse par rapport à 2014 (87 événements à travers 16 pays) mais un engagement similaire à 2013 (60 événements à travers 16 pays). Cette baisse pourrait s'expliquer par l'accent mis sur la peine de mort pour trafic de drogue qui n'était pas d'actualité en Afrique.

Le Legal Defence and Assistance Project du **Nigeria** a publié un rapport révélant que plus de 16 500 Nigériens sont emprisonnés à l'étranger et que 350 d'entre eux encourrent la peine de mort. 295 d'entre eux sont emprisonnés dans les couloirs de la mort en Asie, la plupart pour trafic de drogue. Le rapport a rappelé que quatre Nigériens avaient été exécutés en Indonésie (Sylvester Obiekwe Nwolise, Jamiu Owolabi Abashin, Okwudili Oyatanze et Martin Anderson) en avril 2015. Il a également insisté sur le fait que « la plupart des Nigériens condamnés à l'étranger n'ont pas eu droit à un procès équitable car la majorité d'entre eux n'était pas représentée par un avocat. Les procès ont lieu dans une langue qu'ils ne comprennent pas. Dans la plupart des cas, aucun interprète ne leur a été fourni, et plus grave encore, ils n'ont pas eu accès aux services consulaires. »

Au **Malawi**, un événement a été organisé par l'Université du Malawi et la Délégation européenne autour du moratoire en place dans le pays et du projet Kafantayeni de réexamen des peines pour les 170 prisonniers qui avaient reçu une peine de mort obligatoire, peine qui a été déclarée anticonstitutionnelle en 2007.

Dans la majorité des autres pays, les événements se sont plutôt concentrés sur des actions éducatives, un travail médiatique et la signature de pétitions. Ceci est cohérent avec la revue de presse de 149 coupures de presse recensées à travers 21 pays qui représentent un quart des coupures de presse mondiales.



MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

En 2015, la situation globale de la peine de mort s'est détériorée dans la région

Au moins 538 peines de mort ont été prononcées en Égypte

Le nombre d'exécutions, y compris pour trafic de drogue, n'a cessé d'augmenter en Iran pour atteindre près de 1 000 exécutions

Les exécutions ont repris en Iraq

L'Arabie saoudite a exécuté au moins 158 personnes, son plus haut chiffre depuis 1995

26 événements ont été organisés dans 10 pays de la région pour la Journée mondiale

On compte désormais 24 organisations membres issues de 8 pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord

Compte tenu du nombre élevé de condamnations et d'exécutions, l'une des stratégies adoptées dans la région a été de réduire le champ d'application de la peine de mort en se concentrant sur l'abolition de la peine de mort pour trafic de drogue.

À l'occasion de la **Journée mondiale**, les organisations membres de la *Coalition mondiale* ont organisé 26 événements à travers 10 pays (contre 29 événements à travers 7 pays en 2014 et 19 événements à travers 7 pays en 2013) et 51 coupures de presse à travers 12 pays ont été recensées. La plupart des activités se concentraient sur le partage d'information.

Iran Human Rights a publié des documents infographiques ainsi qu'un rapport sur les exécutions pour trafic de drogue en Iran depuis 2011.

Reprivee a publié un rapport intitulé "Justice Crucified: The Death Penalty in Saudi Arabia" (La justice crucifiée: La peine de mort en Arabie saoudite), qui s'intéresse à 62 condamnés à mort et aux relations du Royaume-Uni avec l'Arabie saoudite. Il illustre les conclusions du rapport d'Amnesty International publié en août 2015.

Au Liban, les membres de la Coalition mondiale ont organisé une table ronde sur le sujet de la peine de mort et du terrorisme.

Enfin, certains militants ont lancé une campagne en ligne dans le but de mettre fin à la peine de mort en Égypte avec le hashtag #StopEgyEx sur Twitter.

La Coalition mondiale continue également de travailler avec ses membres sur la question des fonds de l'UNODC pour le financement de programmes dans les pays où la peine de mort est encore appliquée pour les crimes relatifs aux stupéfiants. La Journée mondiale a mis un accent particulier sur la prise de contact avec les donateurs européens.

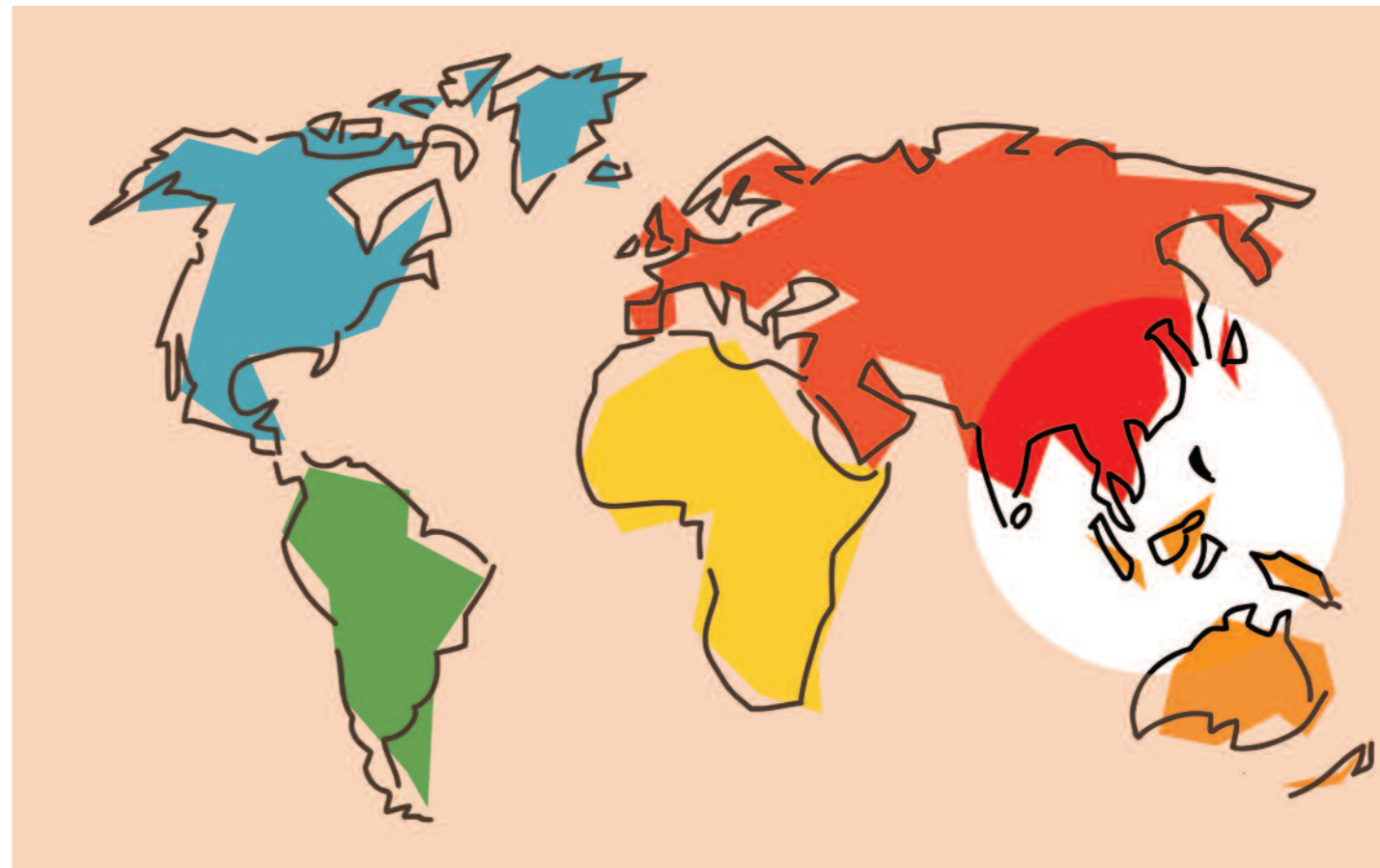
Malgré les difficultés, la société civile particulièrement active a poussé la Coalition mondiale à entamer un plaidoyer en faveur de la ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP auprès d'un pays arabe, le Maroc.

La Coalition marocaine contre la peine de mort et ECPM ont organisé une mission au Maroc qui s'est révélée dense et efficace. La délégation a rencontré des représentants du Parlement, du Ministère des Affaires étrangères, du Conseil National des Droits de l'Homme et de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH), l'organe gouvernemental des droits de l'homme.

Un petit-déjeuner de briefing avec les ambassades européennes a également été organisé, ainsi qu'une séance de formation pour les ONG locales portant sur la peine de mort et les normes internationales en matière de droits de l'homme.

Le principal obstacle à la ratification semble provenir du ministre de la Justice et du parti principal du Parlement, un parti islamique modéré. Ils sont de l'avis qu'une ratification ne peut être possible qu'une fois la peine de mort abolie en droit, chose peu probable sous leur règne.

Tout au long de l'année, la Coalition mondiale a travaillé en collaboration avec ses membres afin de soumettre un rapport au Conseil des droits de l'homme pour l'Examen Périodique Universel du Liban. Le rapport sur le Liban a été coordonné par Advocates for Human Rights et a été présenté en collaboration avec la Coalition mondiale contre la peine de mort.



ASIE - PACIFIQUE

En 2015, la situation de la peine de mort en Asie-Pacifique a été pleine de contrastes

La Mongolie a aboli la peine de mort en droit en décembre 2015

Fidji a aboli la peine de mort pour tous les crimes par un amendement de la loi militaire en mars

La Chine et le Vietnam ont réduit le nombre de crimes passibles de peine de mort dans leur législation

La Commission des lois de l'Inde a appelé à l'abolition, excepté pour terrorisme

L'Australie a commencé une

enquête parlementaire sur ses efforts en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort

Les exécutions au Pakistan ont tué 326 personnes

L'Indonésie a procédé à des exécutions, toutes pour trafic de drogues

70 événements ont eu lieu dans 16 pays asiatiques pour la Journée mondiale

La Coalition mondiale compte à présent 15 organisations membres venant de 11 pays en Asie

L'Asie a eu une place de choix pour de nombreux abolitionnistes dans le monde et la Journée mondiale 2015 a été particulièrement pertinente à la lumière des événements.

A la suite des exécutions pour trafic de drogues en Indonésie en janvier 2015, l'organisation membre KontraS a demandé à la Coalition mondiale de co-signer une lettre qu'ils ont envoyée aux médias, aux autorités et aux ambassades.

Les autres signataires de cette lettre ont été Amnesty International, CONECTAS (Brésil), le Centre for Civil and Political Rights, la Communauté Sant'Egidio (Rome, Italie), INSEC (Népal), Neglected and insecure citizens empowerment

(Pakistan), *Indigenous Perspective* (Inde), *Aboriginal rights coalition* (Australie).

En amont de la Journée mondiale, l'Asie a également été au centre du 2^e Congrès régional contre la peine de mort organisé par ECPM en partenariat avec ADPAN à Kuala Lumpur, en Malaisie en juin 2015. La peine de mort pour trafic de drogues était un point central lors du Congrès régional.

Plusieurs événements ont été organisés en parallèle du Congrès, dont un sur l'Iran et un autre sur les stratégies de plaidoyer sur la peine de mort pour trafic de drogues et sur l'UNGASS.

Parallèlement au Congrès, la *Coalition mondiale* a assisté à une réunion de l'ADPAN et à une réunion au Parlement malaisien. A la suite de la conférence, la *Coalition mondiale* a tenu son Assemblée générale au cours de laquelle un nouveau Comité de pilotage et un nouveau Bureau exécutif ont été élus pour deux ans.

Pour la **Journée mondiale**, les membres de la *Coalition mondiale* ont organisé 70 événements dans 16 pays, une diminution par rapport aux 89 événements dans 17 pays en 2014. Cependant, 109 références dans la presse ont été recensées dans 17 pays, soit une augmentation significative par rapport aux 74 références répertoriées en 2014.

La *Coalition mondiale* visait deux actions pour ses membres basés en Asie. Tout d'abord, les membres asiatiques de la *Coalition mondiale* ont été invités à rencontrer la société civile travaillant sur les réformes des politiques de drogues dans leurs pays. Pour ce faire, la *Coalition mondiale* a préparé un document intitulé « *Questions/Réponses sur la peine de mort et les infractions liées à la drogue* » en partenariat avec *Harm Reduction International* et l'*International Drug Policy Consortium*

(IDPC). L'IDPC et la *Coalition mondiale* ont ensuite contacté leurs organisations membres et les ont mis en relation pour la **Journée mondiale**.

De même, la *Coalition mondiale* a lancé un rapport sur la peine de mort pour trafic de drogues en Asie en partenariat avec la FIDH. Les membres de **Chine, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Pakistan, Singapour** et **Taiwan** ont répondu à l'appel de la *Coalition mondiale* et ont contribué au rapport.

La mobilisation en **Indonésie** a été particulièrement importante pour la Journée mondiale avec la publication du rapport « *Flawed Justice. Unfair Trials and the Death Penalty in Indonesia* » par *Amnesty International*. Des ONG indonésiennes ont saisi cette occasion pour organiser des ateliers avec des avocats, des briefings avec des diplomates, des campagnes de signature de pétitions et un travail de médiatisation.

La **Malaisie** a une nouvelle fois accueilli une conférence internationale en octobre 2015. « *La peine de mort pour trafic de drogues doit être abolie, elle n'a pas sa place dans une société civilisée* », a déclaré **Anand Grover**, ancien Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à la santé au cours de la cérémonie d'ouverture de la 24^e conférence de *Harm Réduction International* à Kuala Lumpur, en Malaisie. Une des sessions principales a été consacrée aux avocats spécialistes de la peine de mort et aux défenseurs des droits de l'homme en Asie qui ont participé au rapport de *Harm Reduction International* : *Death Penalty for Drug Offenses, Global Overview 2015*.

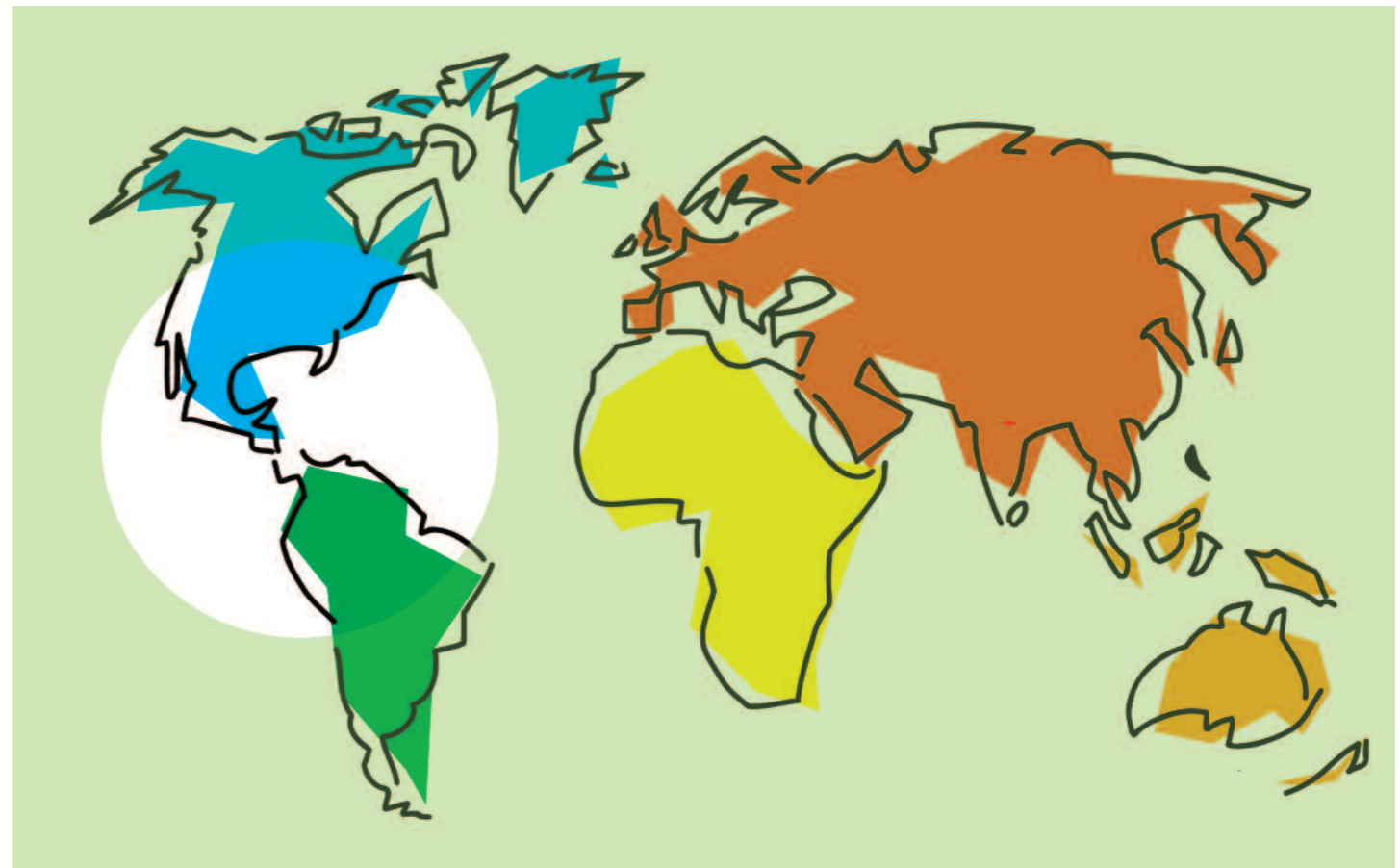
Dans le cadre de la campagne de ratification, la **Coalition mondiale** a organisé une mission au **Cambodge** avec **Anne Souleliac** du *Barreau de Paris*. L'attitude du pays vis-à-vis des droits de l'homme se

détériorer. La ratification du protocole de l'ONU n'est pas sur l'agenda politique, ni sur le court, ni sur le long terme. Les organisations rencontrées lors de la mission sont très pessimistes à ce sujet. En 2012, il y avait une véritable dynamique qui aurait pu donner de l'espoir pour la ratification. Aujourd'hui, peu d'arguments semblent avoir un impact.

La *Coalition mondiale* a également présenté un rapport au Comité des droits de l'homme sur le Cambodge dans le cadre de la campagne de ratification.

Tout au long de l'année, la *Coalition mondiale* a collaboré avec ses membres en vue de soumettre un rapport au Conseil des droits de l'homme pour l'Examen périodique universel du **Myanmar**. Le rapport a été coordonné par la FIDH et co-signé par la *Coalition mondiale contre la peine de mort*.

La *Coalition mondiale* a été contactée par son membre australien, *Victoria Criminal Justice Coalition* pour contribuer à l'enquête parlementaire australienne sur les efforts de l'**Australie** en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort. La contribution de la *Coalition mondiale*, présentée par la *Victoria Criminal Justice Coalition* en novembre au Parlement, a souligné la position géographique unique de l'Australie qui place le pays dans une position stratégique pour l'abolition de la peine de mort dans la région Asie-Pacifique. Elle a suggéré que le gouvernement australien rejoigne les « *Amis du Protocole* », un groupe de pays qui soutiennent officiellement la campagne pour la ratification du Protocole des Nations unies pour l'abolition de la peine de mort.



AMÉRIQUES

En 2015, la situation de la peine de mort a davantage avancé vers une abolition totale dans la région

Le Suriname a aboli la peine de mort en mars 2015

Le nombre d'exécutions recensées a été au plus bas aux États-Unis depuis 1991 avec 25 personnes exécutées

Le gouverneur de la Pennsylvanie a établi un moratoire sur les exécutions et l'Assemblée du Nebraska a voté l'abolition de la peine de mort

93 événements ont été organisés dans 13 pays du continent pour la Journée mondiale

La Coalition mondiale compte à présent 21 organisations membres dans 6 pays du continent américain

Le 8 juin 2015 s'est tenue la commémoration du 25^e anniversaire de l'adoption du Protocole à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant de l'abolition de la peine de mort.

Plusieurs organisations de la société civile, y compris la *Coalition mondiale* et le réseau *Greater Caribbean for Life*, ont demandé à l'Organisation des États américains d'aborder la question de la peine de mort lors de sa 45^e Session ordinaire de l'Assemblée générale en juin 2015.

En mars 2015, le réseau *Greater Caribbean for Life* (GCL) s'est adressé à la Commission interaméricaine des droits de l'homme sur les questions relatives à la peine de mort dans les **Caraïbes**, au cours d'une audience thématique tenue au siège de l'Organisation des États américains à

Washington, D.C., aux États-Unis. GCL a partagé des informations sur ses travaux et a mis en évidence les principaux défis concernant les droits humains liés à au maintien de la peine capitale dans les systèmes juridiques des treize pays des Caraïbes.

Des progrès ont également été accomplis eu égard à la campagne de ratification. La situation en **République dominicaine** est positive puisque des mesures concrètes ont été adoptées en vue de la ratification, par rapport à la première mission que la *Coalition mondiale* avait organisée en 2011.

La ratification a été approuvée par le ministère des Affaires étrangères, la Cour constitutionnelle et le Sénat. La ratification traverse actuellement les différentes étapes d'approbation par la Chambre basse du

Parlement. C'est après cette phase que le Président devra signer la ratification. Les étapes manquantes ne prendront probablement pas très longtemps à être achevées.

La *Coalition mondiale* a présenté un rapport au Comité des droits de l'homme dans lequel elle recommande la ratification du deuxième Protocole facultatif par le **Suriname**.

La *Coalition mondiale* a également collaboré avec ses membres en vue de soumettre un rapport au Conseil des droits de l'homme pour l'Examen périodique universel de **Sainte-Lucie** et **Saint-Kitts-et-Nevis**, qui ont été présentés en partenariat avec le réseau *Greater Caribbean for Life, Advocates for Human Rights* et la *Coalition mondiale*.

Pour la **Journée mondiale**, les abolitionnistes ont organisé 93 événements dans 13 pays (contre 86 événements dans 18 pays en 2014 et 52 événements dans 9 pays en 2013). Jamais auparavant il n'y avait eu tant de manifestations organisées dans différents pays de la région : on peut rattacher ce succès à la Journée mondiale contre la peine de mort de 2013 consacrée aux Caraïbes.

Les événements aux **États-Unis** se sont consacrés à montrer le visage humain de la peine de mort avec la sortie de trois documentaires puissants : « *There Will Be No Stay* », « *Last Day of Freedom* » et « *Bloodsworth an Innocent Man* ».

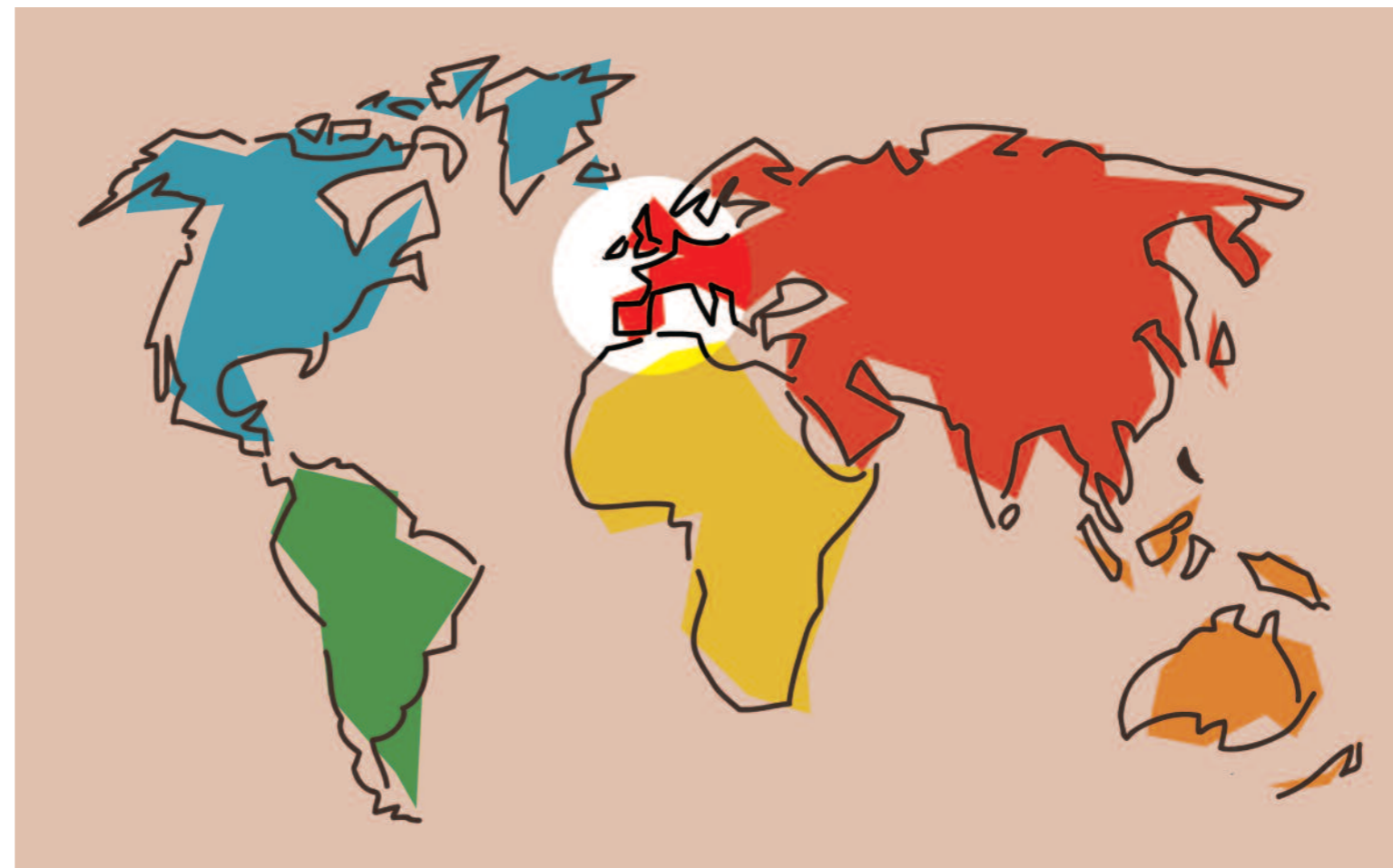
Journey of Hope... from Violence to Healing a célébré la 13^e Journée mondiale contre la peine de mort avec une conférence de deux jours à la Southern Methodist University (SMU) de Dallas, visant à « rejeter la philosophie de la vengeance que les partisans de la peine de mort mettent en avant ». Une tournée

d'intervenants de la *Journey* a suivi la conférence à travers l'État du **Texas**, dans les lycées, les collèges et les églises à **Houston, San Antonio** et **Austin**, où ses membres ont uni leurs forces avec d'autres abolitionnistes pour la 16^e Marche annuelle pour l'abolition de la peine de mort.

La conférence organisée par *Journey of Hope* n'est qu'une parmi les nombreuses activités menées aux États-Unis. Les abolitionnistes de l'**Ohio** et au-delà se sont lancés dans une marche de sept jours de la prison de Lucasville, où les condamnés à mort sont exécutés, à la Statehouse de Columbus. L'objectif de la Marche (100 km environ) pour mettre fin aux exécutions était d'appeler à la fin de la peine capitale telle que proposée dans deux projets de loi en suspens à la Chambre des députés et au Sénat.

Witness to Innocence, l'organisation nationale des survivants de la peine de mort condamnés injustement et exonérés, était également présente à Cleveland pour mettre fin à la peine de mort dans l'Ohio. Les membres du groupe ont rappelé que 155 hommes et femmes dans les États-Unis ont été injustement condamnés à mort depuis 1973 et ont réclamé des réformes pour empêcher les exécutions arbitraires.

En **Californie**, une exposition mettant en scène plus de 70 œuvres d'art réalisées par des personnes incarcérées aux États-Unis, qui ont été invités à dessiner et à peindre leur vie quotidienne dans le couloir de la mort, a été lancée lors de la Journée mondiale avec le titre : « *Windows on Death Row Art from Inside and Outside the Prison Walls* ».



EUROPE

En 2015 la situation de la peine de mort est restée relativement stable dans la région

Aucune exécution n'a été enregistrée au Belarus

189 événements liés à la Journée mondiale ont eu lieu dans 21 pays européens

On dénombre à ce jour 49 organisations membres dans 11 pays en Europe

En 2015, la *Coalition mondiale* a œuvré à la ratification, par tous les États européens, du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP et du Protocole 13 à la CEDH.

Après les ratifications de la **Pologne** en 2014, trois États membres du Conseil de l'Europe doivent encore ratifier les protocoles abolitionnistes :

- L'**Arménie** est le seul pays qui a signé le Protocole 13 à la CEDH, mais ne l'a pas ratifié ; elle n'a pas non plus ratifié le Protocole 2
- L'**Azerbaïdjan** est le seul pays à avoir ratifié le Protocole 2 avec une réserve, mais il n'a pas ratifié le Protocole 13 à la CEDH
- La **Russie** est le seul État membre du Conseil de l'Europe à avoir signé le Protocole 6 à la CEDH, sans l'avoir ratifié. La Russie n'a ratifié ni le Protocole 13 à la CEDH ni le Protocole 2.

PRI a mené une mission en **Arménie** en mai 2015. En Arménie le principal obstacle à la ratification est de nature politique : l'Azerbaïdjan (en froid avec l'Arménie) a adhéré au deuxième Protocole facultatif avec une réserve en temps de guerre, ce qui fait clairement référence à l'Arménie, par conséquent, les autorités arméniennes sont réticentes à ratifier.

Pour la **Journée mondiale**, les abolitionnistes ont organisé 189 événements dans 21 pays (contre 133 événements dans 18 pays en 2014 et 166 événements dans 44 pays en 2013). L'ampleur qu'a prise cette mobilisation s'explique par plusieurs actions ciblées pour les membres européens.

Depuis 2013, *Viasna* organise une Semaine contre la peine de mort au **Belarus**. En 2015, l'organisation a élargi son action aux pays voisins et du 5 au 10 octobre, de nombreux événements (des projections de

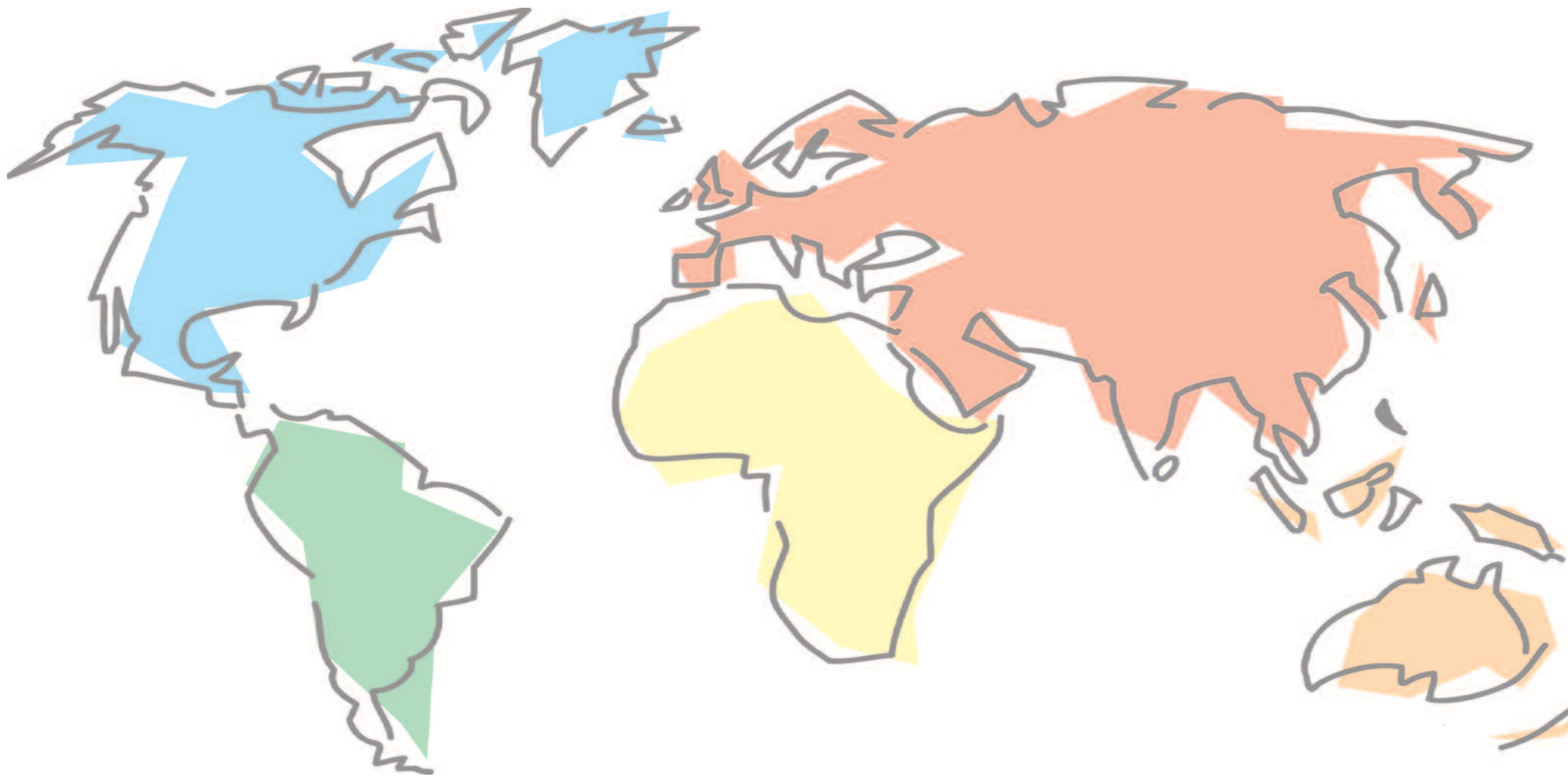
films, expositions, débats...) ont eu lieu en **Lituanie, Pologne, Ukraine** et **Kazakhstan**.

D'autres événements ont été organisés à travers l'Europe, telle qu'une Campagne de SMS pour la signature de pétitions en **Norvège**, une manifestation pour enterrer la peine de mort à **Paris**, des concerts de rock en **Italie** et une Balade à vélo contre la peine de mort à **Bruxelles** pour faire le tour des ambassades des pays rétentionnistes.

Plus tôt en février, la *Coalition mondiale* avait co-signé une lettre adressée à la Commission des affaires intérieures du **Royaume-Uni** avec *Reprieve* et *Harm Reduction International*. La lettre appelait la Commission à lancer une enquête urgente sur le soutien financier et opérationnel du Royaume-Uni aux opérations de lutte contre le trafic de drogue, qui conduit à de graves atteintes aux droits de l'homme – en mettant particulièrement l'accent sur les pays qui appliquent la peine de mort.

Par la suite, la *Coalition mondiale* a travaillé avec *Reprieve* pour adresser une note aux membres européens les incitant à envoyer une lettre à leur gouvernement afin qu'ils communiquent sur les programmes de l'UNODC qu'ils financent. Cette action a eu un grand impact puisque, après l'envoi des lettres par les membres européens, nous avons reçu des réponses officielles du ministère des Affaires étrangères de la **France, de l'Italie, du Luxembourg et de la Suisse**. En outre, le Directeur exécutif adjoint de l'ONUDC a répondu au courrier envoyé par la *Coalition mondiale* en juillet réitérant leur opposition à la peine de mort, en citant le rapport quinquennal.

Enfin, le Parlement européen a adopté une résolution déclarant que l'abolition de la peine de mort pour les infractions liées à la drogue devait être une condition préalable à une assistance financière et technique de l'UE vers des pays tiers.



DIMENSION INTERNATIONALE

L'objectif principal de la Journée mondiale 2015 était de sensibiliser le public à la question de la peine de mort pour trafic de drogue afin d'en réduire son utilisation. Les Nations unies, l'Union européenne et la Commission interaméricaine des droits de l'homme ont toutes proclamé que la peine de mort n'était pas la solution pour lutter contre le trafic de drogue. Le Secrétaire général des Nations unies **Ban Ki-moon**, a exhorté les États membres à abolir la peine de mort qui « ne dissuade pas des crimes de drogue, ni ne protège les personnes contre la consommation des drogues ».

En tout, 431 événements ont été recensés dans 80 pays et 651 coupures de presse dans 89 pays à travers le monde. 425 événements avaient été organisés dans 82 pays en 2014 et la revue de presse comptait 484 articles dans 88 pays.

Un autre objectif était de faire du bruit avant l'UNGASS sur les drogues et la **13^e Journée mondiale** a contribué à renforcer les liens avec la société civile travaillant sur la réduction des risques liés à la consommation de drogues et à la réforme des politiques liées aux drogues à travers le thème de la Journée mondiale sur peine de mort et trafic de drogue.

Le fait que la Conférence de *Harm Reduction International* ait été organisée dans le cadre de la Journée mondiale a donné à la *Coalition mondiale* l'occasion idéale de communiquer avec des associations telles que l'*International Drug Policy Consortium*, *OSF* et d'autres.

Depuis, un plan d'action pour la *Coalition mondiale* menant à l'UNGASS a été développé en étroite collaboration avec eux et la mobilisation continue.

La *Coalition mondiale* a également fait un suivi de la **Journée mondiale 2014** sur la peine de mort et la santé mentale, l'occasion idéale pour la *Coalition mondiale* de communiquer avec de nouveaux partenaires, y compris avec les organisations de défense des droits des personnes handicapées.

La discussion avec les experts de la santé mentale et les organisations de personnes handicapées continue. Des réunions ont été organisées avec les rapporteurs spéciaux des Nations unies et l'association médicale mondiale à Genève. L'*Organisation mondiale de la santé* et l'*Alliance internationale des personnes handicapées* discutent également en interne de leur position respective sur la peine de mort.

La *Coalition mondiale* a organisé un événement parallèle au cours de la session du Comité sur les droits des personnes handi-

capées en mars pour les informer sur la question de la peine de mort. Cette question sera de nouveau à l'étude lors du prochain Congrès mondial.

Depuis 2002, la **Communauté de Sant'Egidio** organise la Journée internationale des Villes pour la vie – Villes contre la peine de mort, qui a lieu chaque année le 30 novembre, à l'anniversaire de la première abolition de la peine de mort réalisée par un État (le **Grand Duché de Toscane**), le 30 novembre 1786.

En 2015 la *Coalition mondiale* a encore un fois promu l'événement auprès de ses membres et sur son site Web. La participation de plus de 2 000 villes a été répertoriée en 2015 dans plus de 90 pays sur les cinq continents, y compris dans les pays qui maintiennent la peine de mort. Le Comité de pilotage s'est réuni à Rome les 29 et 30 novembre à l'invitation de

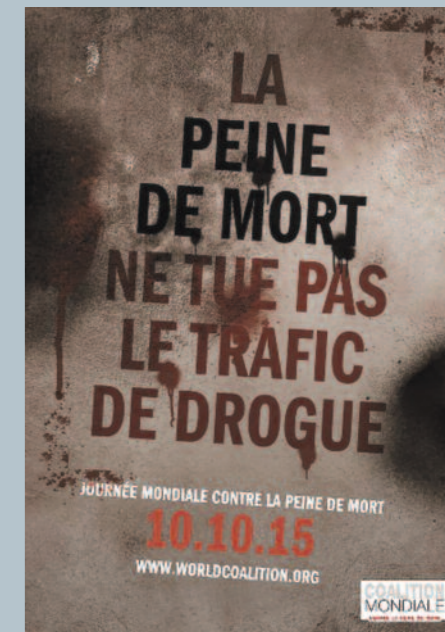
Sant'Egidio et a été invité à la célébration des Villes pour la vie au Colisée.

En 2015, la *Coalition mondiale contre la peine de mort* a mené une troisième évaluation de la campagne de ratification intitulée « 5 années de campagne : résultats, bonnes pratiques, stratégies ». Le principal résultat de la campagne réside dans le nombre de ratifications des protocoles internationaux et régionaux.

Entre 2010 et 2015, 10 pays ont ratifié au moins un des protocoles abolitionnistes, régional ou international (**Bénin, Bolivie, République dominicaine, Le Salvador, Gabon, Guinée Bissau, Kirghizistan, Lettonie, Mongolie et Pologne**) et deux autres pays ont signé le deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP (**Angola et Madagascar**).

Un kit de ratification pour les parlementaires a été ajouté à la liste d'outils disponibles pour la campagne de ratification de 2015. Les parlementaires sont essentiels au processus d'abolition pour plusieurs raisons. Ils sont au centre de la création des lois dans leurs propres pays et dans la plupart des pays, la décision ultime concernant la ratification revient au parlement, qui doit valider la ratification. Ce nouvel outil leur permet de mieux comprendre le processus de ratification et son importance et il leur permet aussi de s'engager avec la société civile.

La Coalition mondiale a continué son travail pour promouvoir le partage de l'information à travers son site Web et la base de données sur la peine de mort dans le monde.



2015

Aujourd'hui, plus des 2/3 des pays dans le monde ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique.

103 pays ont aboli la peine capitale pour tous les crimes.

6 pays ont aboli la peine de mort pour tous les crimes sauf les crimes exceptionnels, tels que ceux commis en temps de guerre.

31 pays peuvent être considérés comme abolitionnistes en pratique parce qu'ils n'ont procédé à aucune exécution depuis au moins 10 ans et semblent avoir pour politique ou pour pratique établie de s'abstenir de toute exécution.

140 le nombre de pays qui ont aboli la peine capitale en droit ou en pratique.

58 pays et territoires maintiennent la peine de mort et appliquent ce châtiment.

25 pays ont procédé à des exécutions en 2015.

Parmi eux :

5 représentent plus de 90% des exécutions au monde : la Chine, l'Iran, l'Arabie saoudite, le Pakistan et les États-Unis.



CONCLUSIONS

Notre confiance dans la réussite de la communauté internationale à parvenir à l'abolition de la peine de mort est inébranlable, alors même que nous avons connu des revers tragiques au cours de l'année écoulée. L'énergie, l'engagement, l'évolution au fil du temps et de l'histoire, tout est favorable à une fin des meurtres commis par les États. Plus des deux tiers des pays du monde entier rejettent désormais les exécutions. À l'heure actuelle, 140 nations ont abandonné la peine de mort, en droit ou dans la pratique, et même si on observe une inquiétante augmentation des exécutions en 2015, elle ne concerne qu'un faible nombre de 25 nations. En effet, 90 % des exécutions ont eu lieu en Iran, au Pakistan et en Arabie saoudite (à l'exception de la Chine, où les données ne sont pas accessibles au public).

En 2015, la flambée des exécutions était en grande partie une réaction au trafic de drogue. La fin du moratoire au Pakistan a apparemment été déclenchée par un massacre et une détermination officielle de sévir contre les terroristes. En 2016, la Coalition mondiale mettra de nouveau en évidence un problème critique dès lors que nous allons nous concentrer sur la peine de mort et le terrorisme.

Une évaluation interne menée par la Coalition mondiale en 2014 avait montré l'importance de soutenir davantage le travail des organisations membres. Cette analyse a été renforcée par une évaluation externe réalisée à la fin du financement européen à l'automne 2015, qui recommande notamment à la Coalition mondiale d'élargir encore davantage son champ d'action et l'appui aux membres et de développer davantage le volet du renforcement des capacités et formations. Plusieurs actions ont déjà été menées dans ce sens en 2015, avec notamment une formation en ligne proposée par Advocates for Human Rights et une formation au Maroc pendant une mission de lobbying. La Coalition mondiale concentrera davantage ses efforts sur cet aspect de son travail en 2016, en particulier pour ses membres basés en Afrique subsaharienne.

De la même manière que nous agissons pour toujours mieux répondre aux besoins de nos membres, nous nous efforçons aussi de trouver les moyens de soutenir financièrement notre travail. Nous avons toujours travaillé en coopérant avec d'autres acteurs parce que nous estimons que ces partenariats et ces collaborations concourent à maximiser la mobilisation des efforts et des ressources de chacun. Tout en cherchant des moyens plus efficaces de travailler ensemble, nous cherchons aussi de nouvelles ressources pour continuer à remplir notre rôle.

En 2015, la Coalition mondiale a traversé une période difficile financièrement et ses produits ont substantiellement diminué, passant de 427 563 € à 282 542 €, soit une diminution de près de 44 %.

Les charges représentent 294 335 € (414 197 € en 2014). Le déficit pour l'année 2015 est donc de 11 792 €. La diminution des produits s'explique notamment par une baisse significative des subventions d'exploitation qui sont passées de 414 999 € en 2014 à 263 838 € en 2015. Ceci s'explique notamment par la fin de la subvention du MAE norvégien au 31 décembre 2014 et la fin du programme subventionné par la Belgique et l'Union européenne au 2 septembre 2015.

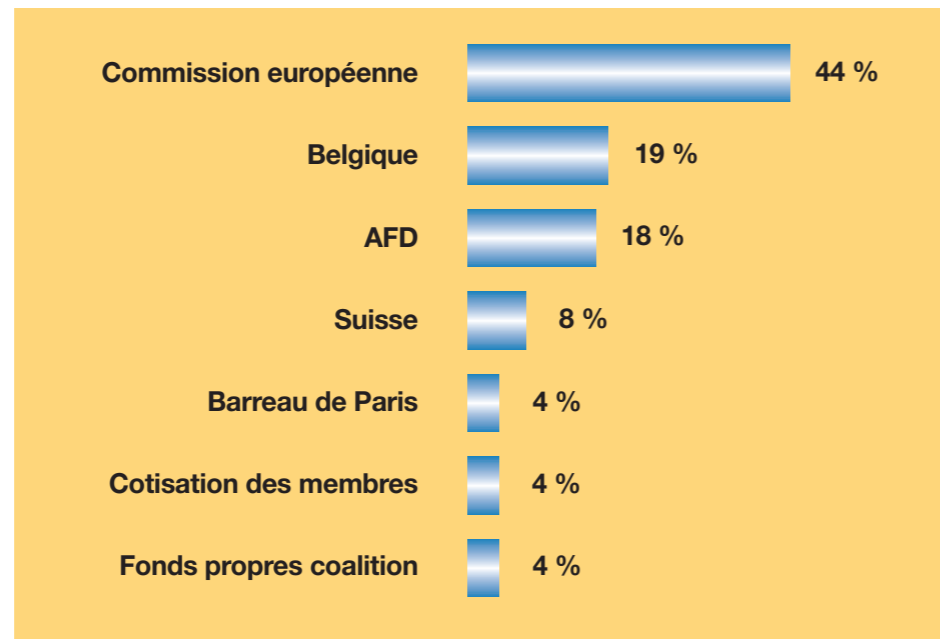
Les cotisations des membres ont légèrement augmenté en 2015 par rapport à 2014 passant de 7 947 € à 10 400 € mais restent néanmoins très faible comparées au budget de la Coalition. Elles ne représentent que 3,68 % des produits de l'année. Les dons restent aussi très faibles et ne représentent en 2015 que 200 €.

Concernant les dépenses salariales qui s'élèvent à 117 106 € en 2015, elles représentaient 130 151 € en 2014. Cette baisse s'explique notamment en raison du chômage partiel des salariés de mai à septembre 2015.

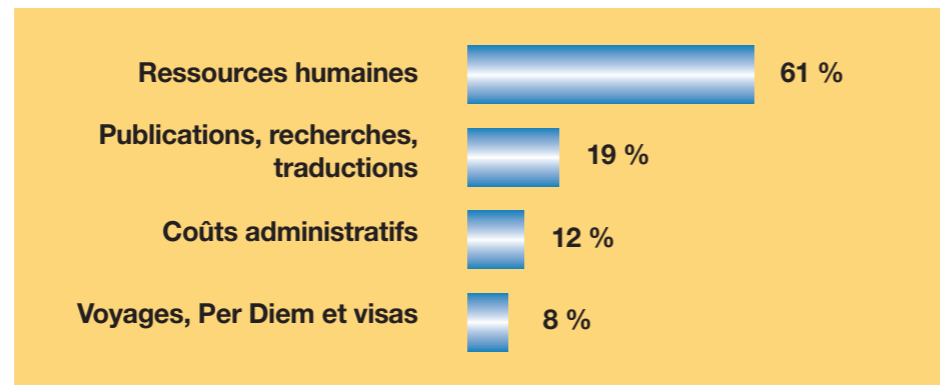
Les autres charges ont été également très sensiblement diminuées passant de 219 299 € à 110 642 €. Cette baisse se constate notamment dans la diminution des frais de missions, des études et des frais postaux.

Guillaume Colin
Trésorier

Sources de financement en 2015



Répartition des dépenses en 2015



La Coalition mondiale tient à remercier particulièrement l'Union européenne, l'Agence française de développement (AFD), les Royaumes de Belgique et de Norvège, la Suisse et le Barreau de Paris pour leur soutien régulier et constant. Elle est reconnaissante envers ses bailleurs de fonds et rappelle que sans eux, son travail essentiel de mobilisation et de coordination du mouvement abolitionniste mondial ne pourrait s'envisager.

Pour contribuer à un monde sans peine de mort, soutenez la Coalition mondiale.
Faites un don sur www.worldcoalition.org

Contactez-nous Français
Suivez nous: [f](#) [t](#) [r](#) [D](#) [D](#)





www.worldcoalition.org

La Coalition mondiale contre la peine de mort

Composée de plus de 140 ONG, Barreaux d'avocats, collectivités locales et syndicats, la Coalition mondiale a été créée à Rome le 13 mai 2002, à la suite de l'engagement pris par les signataires de la Déclaration finale du 1^{er} Congrès mondial contre la peine de mort, organisé par l'association Ensemble contre la peine de mort (ECPM) en juin 2001 à Strasbourg.

La Coalition mondiale vise à renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort. Son objectif final est d'obtenir l'abolition universelle de la peine de mort. Pour cela, elle encourage la suppression définitive des condamnations à mort et des exécutions partout où la peine de mort est en vigueur. Dans certains pays, elle cherche à obtenir une réduction de l'usage de la peine capitale comme première étape vers l'abolition.

Depuis 2003, la Coalition a ainsi instauré le 10 octobre comme Journée mondiale contre la peine de mort.

Pour plus de renseignements :

Coalition mondiale contre la peine de mort

69 rue Michelet

93100 Montreuil, France

Email : contact@worldcoalition.org

Tel : +33 1 80 87 70 43



www.facebook.com/worldcoalition



[@WCADP](https://twitter.com/WCADP)

